

Mardi 16 juin 2015



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} STEFANSON

(N° 209) — *Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act*

PÉTITIONS

M^{me} ROWAT
M^{me} MITCHELSON
M. PEDERSEN
M. SCHULER
M. EWASKO

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(40 h 13 min)

(Assemblée — Conseil exécutif)

(salle 255 – Emploi et Économie)

(salle 254 — Santé, Vie saine et Aînés)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 70) — *Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act*
(amendement [1] — M. SCHULER)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 6) — *Loi sur le Centre national pour la vérité et la réconciliation/The National Centre for Truth and Reconciliation Act*

(amendé — comité)
(titre amendé)

M. le *ministre* DEWAR

(N^o 9) — *Loi sur les comptables professionnels agréés/The Chartered Professional Accountants Act*

M^{me} la *ministre* BLADY

(N^o 16) — *Loi commémorative de Terry Fox/The Terry Fox Legacy Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

(M. GOERTZEN — 22 min)

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est/The Manitoba Floodway and East Side Road Authority Amendment Act*
(M. BRIESE)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 5) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité des Premières nations)/The Police Services Amendment Act (First Nation Safety Officers)*
(M. EWASKO)

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*
(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N^o 8) — *Loi sur les agents de conservation/The Conservation Officers Act*
(M. GOERTZEN)

Motion de M^{me} la *ministre* CROTHERS

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (utilisation interdite des appareils de bronzage par les enfants et autres modifications)/The Public Health Amendment Act (Prohibiting Children's Use of Tanning Equipment and Other Amendments)*
(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N^o 12) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux (espèces aquatiques envahissantes)/The Water Protection Amendment Act (Aquatic Invasive Species)*
(M. MARTIN)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 17) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*
(M. HELWER)

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N^o 22) — *Loi sur le Collège Red River/The Red River College Act*
(M. EWASKO)

Motion de M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N^o 24) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune et la Loi sur la pêche/The Wildlife Amendment and Fisheries Amendment Act*

(M. MARTIN)

Motion de M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N^o 25) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*

(M. EWASKO)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 34) — *Loi sur la sécurité accrue des routes (modification de la Loi sur les conducteurs et les véhicules et du Code de la route)/The Safer Roads Act (Drivers and Vehicles Act and Highway Traffic Act Amended)*

(M. GOERTZEN)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N^o 4) — *Loi sur la promotion du secteur agroalimentaire/The Farm and Food Awareness Act*

M. le *ministre* CALDWELL

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act*

M. le *ministre* CALDWELL

(N^o 13) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (circonscriptions spéciales d'aménagement du territoire)/The Planning Amendment Act (Special Planning Areas)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 14) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats d'améliorations domiciliaires)/The Consumer Protection Amendment Act (Home Improvement Contracts)*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 15) — *Loi modifiant la Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers/The Foreign Cultural Objects Immunity from Seizure Amendment Act*

M. le *ministre* CHIEF

(N^o 18) — *Loi sur les professions reconnues/The Certified Occupations Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 19) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N^o 20) — *Loi modifiant la Loi sur les architectes/The Architects Amendment Act*

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N^o 21) — *Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 23) — *Loi modifiant la Loi sur la boxe/The Boxing Amendment Act*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N^o 26) — *Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 27) — *Loi modifiant la Loi sur la médecine vétérinaire/The Veterinary Medical Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 28) — *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels/The Personal Property Security Amendment Act*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N^o 29) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique/The Civil Service Superannuation Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* CROTHERS

(N^o 30) — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (cigarettes électroniques)/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act (E-Cigarettes)*

M. le *ministre* CALDWELL

(N^o 31) — *Loi sur les urbanistes professionnels/The Registered Professional Planners Act*

M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur la destruction des mauvaises herbes/The Noxious Weeds Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 33) — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N^o 35) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (présomption relative au trouble de stress post-traumatique et autres modifications)/The Workers Compensation Amendment Act (Presumption re Post-Traumatic Stress Disorder and Other Amendments)*

M. le *ministre* DEWAR

(N^o 36) — *Loi d'exécution du budget de 2015 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2015*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* BLADY

(N^o 37) — *Loi sur la radioprotection/The Radiation Protection Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 38) — *Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* CALDWELL

(N^o 39) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) (transparence et responsabilité accrues au niveau local)/The City of Winnipeg Charter Amendment and Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act (Enhancing Local Transparency and Accountability)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 41) — *Loi corrective de 2015/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2015*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M. le *ministre* CHOMIAK

Que l'Assemblée annule l'entente précédente du 4 juin 2015 portant qu'elle siège pendant les mois de juillet, d'août, de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre et que, par dérogation au paragraphe 2(1) du *Règlement*, ses travaux se déroulent comme suit :

- a) l'Assemblée ajourne ses travaux le 11 juin 2015, conformément au *Règlement*;
- b) elle reprend ses travaux le 16 juin 2015 et siège jusqu'au 30 juin 2015, étant entendu que si la présente motion n'a pas été tranchée le 11 juin, l'Assemblée peut être rappelée d'urgence le 16 juin en vertu du *Règlement*;
- c) elle reprend de nouveau ses travaux le 20 octobre 2015 et siège jusqu'au 5 novembre 2015;
- d) elle reprend une fois de plus ses travaux le 16 novembre 2015 et siège jusqu'au 3 décembre 2015;
- e) elle reprend enfin les travaux de la session en cours ou entreprend la 5^e session de la 40^e législature le 24 février 2016 et siège jusqu'au 15 mars 2016.

(M. GOERTZEN)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITION

M. HELWER — Incapacité du gouvernement provincial à faire face au problème des microbilles

11. Attendu :

que certains des plus beaux lacs et des plus belles rivières du Canada se trouvent au Manitoba;

que la beauté écologique et les ressources naturelles du Manitoba sont d'importants moteurs économiques pour les industries du tourisme, des loisirs et de la pêche, entre autres;

que les microbilles représentent une menace à la santé écologique des cours d'eau et des lacs manitobains;

que le gouvernement provincial actuel n'a pas réussi à collaborer avec les représentants d'industries, notamment l'Association canadienne des cosmétiques, produits de toilette et parfums, ou avec le gouvernement fédéral en vue de l'élimination progressive et de l'interdiction des microbilles;

que depuis son premier mandat en 1999, le bilan du gouvernement provincial actuel en matière de gestion de l'environnement au Manitoba est épouvantable,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que le gouvernement provincial n'a pris aucune mesure pour collaborer avec des partenaires d'autres entités législatives ou avec le secteur industriel en vue de l'élimination progressive et de l'interdiction des microbilles;

que l'Assemblée législative soit exhortée à suivre l'exemple du secteur industriel et à collaborer avec le gouvernement fédéral en vue de l'élimination progressive et de l'interdiction des microbilles dans les produits de soins personnels.
